

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA PLATE-FORME E-AGENDA SPS
EN VUE DE LA RÉUNION DU COMITÉ SPS DES 25 ET 26 JUIN**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1.1. Le Comité SPS a tenu sa soixante-dix-septième réunion ordinaire les 25 et 26 juin 2020. Les délégués ont pu assister à la réunion en personne, ainsi que via une plate-forme virtuelle ([JOB/SPS/8/Add.1](#)). La réunion ordinaire du Comité SPS a également compris une procédure écrite menée pour la première fois à l'aide de la nouvelle plate-forme e-agenda.² Vous trouverez ci-après un résumé des principaux chiffres relatifs à l'utilisation de l'e-agenda en juin 2020:

- 139 utilisateurs provenant de 51 Membres et d'un gouvernement ayant le statut d'observateur
- 52 points de l'ordre du jour ajoutés au moyen de la plate-forme e-agenda
- 17 PCS nouveaux et 12 PCS antérieurs soulevés au moyen de la plate-forme e-agenda
- 91 déclarations téléchargées par 21 Membres avant la réunion du Comité

1.2. Pour rappel, le projet d'e-agenda a été lancé en 2019 avec le soutien de la Division des solutions en technologies de l'information de l'OMC à l'intention des Comités SPS et OTC et s'appuie sur les systèmes existants pour la présentation en ligne des notifications (les plates-formes SPS/OTC NSS) et sur les systèmes de gestion en ligne des renseignements (SPS/OTC IMS). En février 2020, neuf Membres³ ont participé à la phase pilote de la plate-forme e-agenda SPS dans le cadre de la préparation des réunions de mars 2020 du Comité SPS, qui ont par la suite été annulées en raison de la pandémie de COVID-19.⁴ Le Secrétariat remercie les Membres participants de leurs observations qui ont aidé à corriger des problèmes techniques et contribué à l'amélioration continue du système, permettant sa mise en œuvre pour la réunion de juin.

1.3. Pour la réunion de juin du Comité SPS, les Membres avaient la possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour et de soulever ou de soutenir des problèmes commerciaux spécifiques (PCS), ainsi que de télécharger des déclarations au moyen de la plate-forme e-agenda SPS conformément à la procédure décrite dans le document [JOB/SPS/7](#). La procédure est une adaptation de celle utilisée par le Comité OTC pour sa réunion des 13 et 14 mai consacrée aux PCS et tenue par voie de procédure écrite ([JOB/TBT/365](#)) qui reposait sur la plate-forme e-agenda OTC. Les enseignements tirés de la procédure OTC et la capacité de résoudre les problèmes techniques en temps réel ont contribué au succès de la réunion.

1.4. La procédure écrite comprenait trois phases: la première consacrée à la communication des points ("interventions" selon la terminologie de l'e-agenda) et des PCS pour inscription à l'ordre jour; la deuxième consacrée à l'association à des PCS ou au retrait de PCS; et la troisième permettant de continuer de télécharger des déclarations, ce qui était déjà possible durant les deux premières phases. Au total, 139 utilisateurs ont demandé à pouvoir accéder à la plate-forme e-agenda SPS avant la fin de la première phase (10 juin 2020). Ces utilisateurs représentaient 51 Membres (plus 5 États membres de l'UE), un gouvernement ayant le statut d'observateur et une organisation internationale intergouvernementale ayant le statut d'observateur. Quarante et un de ces

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les Membres peuvent accéder à la plate-forme e-agenda à l'adresse suivante:
<https://eagenda.wto.org/members/>.

³ Ont participé à la phase pilote les Membres suivants: Afrique du Sud, Canada, Colombie, États-Unis, Indonésie, Paraguay, Sénégal, Taipei chinois et Ukraine.

⁴ Voir document [JOB/SPS/5/Rev.1/Corr.1](#).

utilisateurs ont demandé un accès en lecture seule tandis que les autres ont demandé des droits d'édition complets. Le nombre d'utilisateurs par délégation oscillait entre 1 et 14; fonctionnaires en postes dans les capitales ou à Genève tous confondus. Après la première phase, 16 utilisateurs supplémentaires ont demandé à bénéficier d'un accès. Au 21 juillet 2020, on comptait 155 utilisateurs représentant 57 Membres (plus 5 États membres de l'UE), un gouvernement ayant le statut d'observateur et une organisation internationale intergouvernementale ayant le statut d'observateur.

1.5. Afin de mettre en place un système d'authentification unique pour tous les comptes de l'OMC, les utilisateurs titulaires d'un compte d'accès à DORA ou à DocsOnLine ont été invités à utiliser les mêmes identifiants pour accéder aux plates-formes e-agenda. Vingt-deux utilisateurs avaient déjà accédé à la plate-forme e-agenda OTC et pouvaient se connecter en utilisant les mêmes identifiants.

1.6. Un guide de l'utilisateur, disponible dans les trois langues de travail de l'OMC sur la plate-forme e-agenda, avait été établi spécialement pour la réunion de juin 2020 du Comité SPS afin d'aider les Membres à commencer à utiliser la plate-forme. En outre, le Secrétariat dispensait sur demande des formations virtuelles pour que les délégations se familiarisent avec l'utilisation de la plate-forme.⁵

1.7. Au total, 52 interventions ont été ajoutées à l'e-agenda avant la réunion, y compris 17 PCS nouveaux et 12 PCS antérieurs soulevés par 20 Membres et auxquels 23 Membres avaient apporté leur soutien via l'e-agenda. En outre, un PCS qui avait été inscrit à l'ordre du jour a été retiré avant la réunion du Comité. Vingt et un Membres ont utilisé la plate-forme e-agenda pour télécharger leurs déclarations sur des PCS.

1.8. Outre des PCS, d'autres points ont été ajoutés à l'e-agenda au titre des points de l'ordre du jour suivants: partage de renseignements (10); zones exemptes de parasites et de maladies (régionalisation) (4); surveillance de l'utilisation des normes internationales (un point nouveau et deux points déjà soulevés); questions transversales (4); et assistance technique (2).

1.9. De surcroît, au début de la réunion, plusieurs Membres ont demandé que de nouvelles interventions soient ajoutées au titre des points suivants: partage de renseignements, zones exemptes de parasites et de maladies (régionalisation) et questions transversales. Ces interventions ont ensuite été inscrites dans l'e-agenda par le Secrétariat afin de garantir que la plate-forme contienne un ensemble complet de renseignements.

1.10. Lors de la rédaction du rapport résumé, le Secrétariat s'est fondé sur les déclarations communiquées par les Membres, principalement au moyen de l'e-agenda, mais aussi par courrier électronique; ces dernières ayant ensuite été ajoutées dans l'e-agenda. À l'heure actuelle, pour les points autres que les PCS, toutes les interventions des Membres se trouvent au même niveau et aucune distinction n'est faite entre les interventions des Membres et les déclarations des Membres sur les interventions faites.

1.11. En ce qui concerne la procédure, des délais étaient prévus dans le document [JOB/SPS/7](#) pour ce qui est du téléchargement des déclarations par les Membres soulevant ou soutenant des préoccupations (3 juillet 2020), ainsi que du maintien par les Membres de mesures visées par un PCS et de tous les autres points (10 juillet 2020). Cependant, étant donné que l'e-agenda ne disposait pas des moyens techniques pour distinguer les deux délais, certaines déclarations de Membres soulevant ou soutenant des PCS ont été téléchargées après la date limite du 3 juillet. Compte tenu des circonstances, ces déclarations ont été prises en compte dans le rapport résumé et une note de bas de page précise qu'elles ont été soumises après la date limite.

1.12. Pour ce qui est des prochaines étapes, le Comité SPS tiendra une consultation informelle le 16 septembre 2020 (date à confirmer) au cours de laquelle les Membres pourront formuler d'autres commentaires sur l'utilisation de la plate-forme e-agenda et sur l'ensemble des procédures utilisées pour la réunion de juin. En parallèle, la plate-forme e-agenda sera améliorée, lorsque cela sera techniquement possible, compte tenu des commentaires formulés par les Membres pendant: i) la phase pilote; ii) la réunion du Comité de juin 2020; et iii) la réunion du Comité OTC tenue en

⁵ Les demandes de formation et/ou de renseignements complémentaires concernant l'e-agenda peuvent être envoyées à l'adresse suivante: spscommittee@wto.org.

mai 2020 par voie de procédure écrite.⁶ L'inclusion des nouvelles fonctionnalités suivantes sera plus particulièrement examiné: i) reproduire la structure utilisée pour les PCS pour l'appliquer à tous les autres points de l'ordre du jour et permettre de distinguer les Membres faisant une intervention de ceux qui prennent la parole au titre du point correspondant (voir le paragraphe 1.10 ci-dessus); et ii) télécharger les déclarations, entre autres choses.

⁶ Le Comité OTC a tenu une réunion informelle le 12 juin 2020 pour recevoir des informations sur l'utilisation de la plate-forme e-agenda OTC lors de la réunion du Comité OTC de mai 2020 tenue par voie écrite. Les renseignements reçus sont résumés dans le document [JOB/TBT/367](#).